

# AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipale

Nov./Déc. 2013

N°18

Ville d'**AUREILHAN**  
Nouvelles Pyrénées

## L'Espace Multisports d'Aureilhan

inauguré  
pages 4 à 6

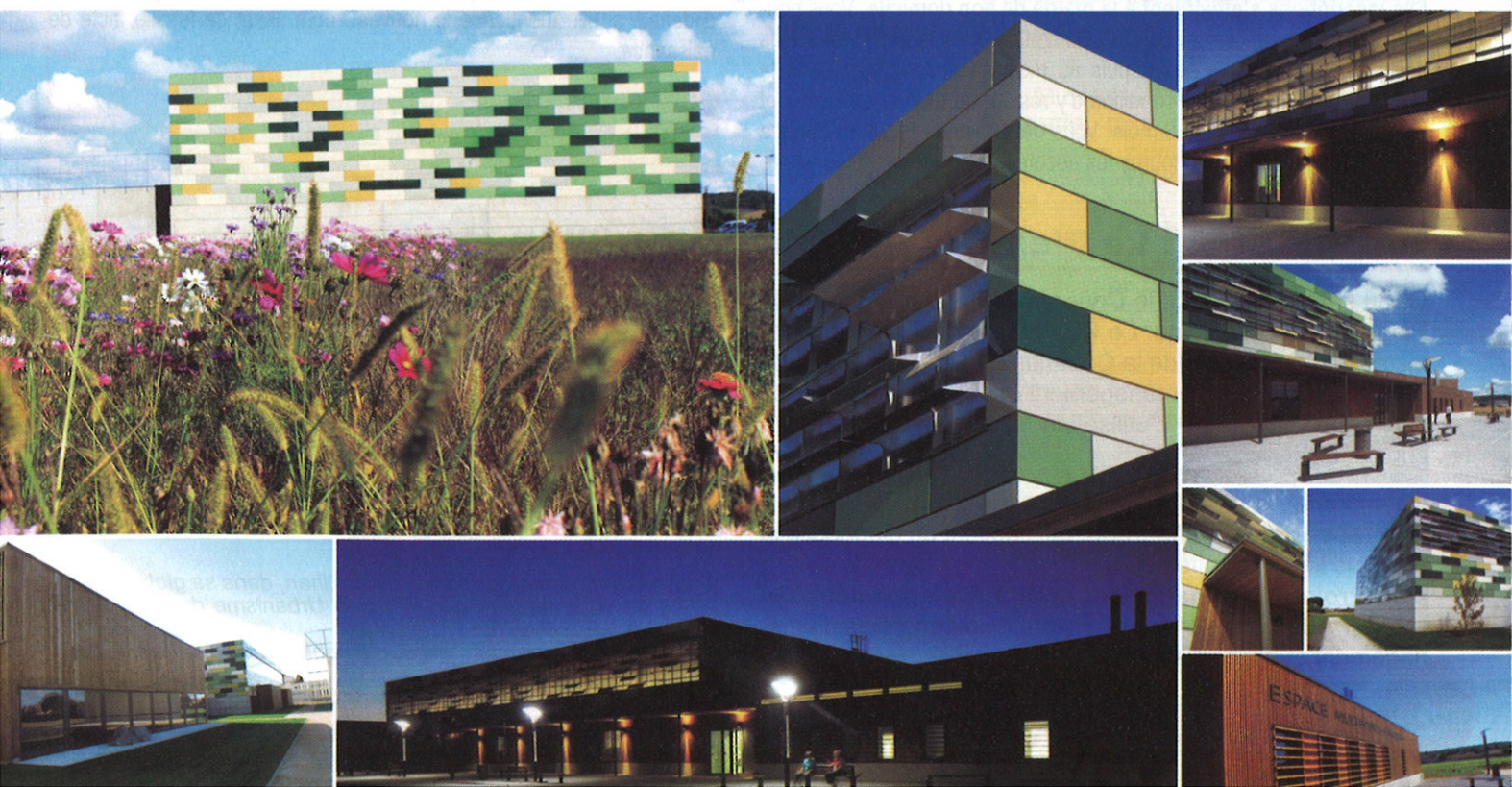
Inscription sur les listes électorales  
L'approbation du Plan Local d'Urbanisme Page 2

Quartier Saint-Martin :  
le plan de référence est achevé Page 3

Plaine de l'Ousse :  
préservons l'agriculture de proximité Page 9

Retour en images sur les dernières  
manifestations Page 10 et 11

Le Conseil Municipal a décidé  
3<sup>ème</sup> Rencontre avec les Associations Page 12







## Bulletin d'Information Municipal

Directeur :

**Yannick BOUBÉE**

Rédacteur :

**Maryvonne GARBAYE**

Ont collaboré à ce numéro :

**Rafael BUENO**

**Anne-Lise GAILLARD**

**Bérengère HAURINE**

**Stéphane PAHU**

Crédits photo couverture :

**FLY-VIDEOM, Pascal SERVIN**

et Service communication de la Ville d'Aureilhan

Mise en page

et Impression :

**Graphicom**

Mairie d'AUREILHAN

Place François Mitterrand

65800 AUREILHAN

BP 40

Tél. : 05 62 38 91 50

Fax : 05 62 38 91 59

mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

## Information

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. La période pré-électorale a donc débuté le 1er septembre dernier. Au cours des 6 mois précédant l'élection, le bulletin municipal est assujéti à une réglementation spécifique reposant sur 4 principes :

1. **La neutralité** : le bulletin doit respecter sa vocation première, à savoir l'évocation des affaires administratives communales. Le contenu de la publication doit rester informatif, consacré à des projets, manifestations ou événements intéressant la vie locale.
2. **L'antériorité** : le bulletin doit être publié de façon traditionnelle, et donc ne pas être créé pendant la période pré-électorale.
3. **La régularité** : la périodicité de la publication ne doit pas être modifiée.
4. **L'identité** : la forme, la pagination, le tirage et le mode de diffusion ne doivent pas être modifiés.

L'éditorial du Maire peut être maintenu, s'il constitue une pratique régulière et que son contenu demeure neutre. Cela aurait pu être le cas mais, par souci d'éthique, j'ai décidé de suspendre la rédaction de cet éditorial durant toute la période pré-électorale.

Yannick BOUBÉE.

## ELECTION : Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre

Les prochaines échéances électorales auront lieu en 2014, avec les élections municipales et européennes. Pour pouvoir voter, vous devez impérativement être inscrit sur les listes électorales. Les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année, jusqu'au 31 décembre. Elles prennent effet le 1er mars de l'année suivante. Ainsi, pour pouvoir voter l'année N, il faut s'inscrire au plus tard le 31 décembre de l'année N-1.

**Où et comment s'inscrire sur les listes électorales ?**

Les inscriptions s'effectuent à la mairie de son domicile. Vous pouvez également être inscrit dans la Commune dans laquelle vous êtes assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans ou bien dans la Commune de résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois. Vous devez vous rendre au Service Elections de la mairie et fournir les documents suivants : le formulaire

d'inscription (il vous sera délivré sur place), une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile. La carte électorale est envoyée à votre domicile l'année qui suit votre inscription.

### Quelles sont les personnes concernées ?

Il s'agit des nouveaux arrivants (en s'inscrivant, ils seront automatiquement radiés de leur ancienne commune par le biais de l'INSEE) ou des personnes qui ne se sont jamais inscrites sur les listes électorales. Déménagement à l'intérieur de la Commune : afin de mettre à jour votre inscription sur les listes, vous devez vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Un changement de domicile peut entraîner un changement de bureau de vote. Changement d'état civil (changement de nom marital par exemple) : en cas de mariage ou de divorce etc... vous devez vous présenter au service élections de la mairie et présenter la copie, selon le cas, d'une des pièces suivantes : jugement modificatif d'état civil, carte nationale d'identité si elle mentionne le nouveau nom, livret de famille, acte de naissance.

Pour plus d'informations

Stéphane PAHU, Service Elections : 05.62.38.91.72

## URBANISME : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été adopté

Le 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la Commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il comprend :

- Un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués.
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.

- Des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs
- Un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Vous pouvez consulter le PLU d'Aureilhan, dans sa globalité :  
- Soit en vous rendant à la rubrique Urbanisme du site internet ([www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr))  
- Soit en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## Quartier Saint-Martin : le plan de référence est achevé

Dans le bulletin municipal du mois de janvier 2013, nous avons évoqué la procédure de réflexion engagée sur l'aménagement du quartier Saint-Martin, « dent creuse » de 15 hectares située au cœur de la ville.

### Un nouveau quartier

L'objectif est de créer un nouveau quartier, agréable et attractif, parfaitement cousu aux franges urbaines existantes, et intégrant les problématiques de déplacements – tous modes – d'habitat, d'équipement, d'espaces publics, de services et de commerces.

Pour que l'aménagement soit maîtrisé et non subi, la Municipalité a choisi d'élaborer, à travers un groupe de travail pluridisciplinaire et regroupant toutes les sensibilités politiques du Conseil Municipal, un plan de référence qui permet d'avoir une réflexion urbanistique, architecturale, paysagère et environnementale.

L'enjeu est de taille : il s'agit de tracer aujourd'hui un canevas qui verra définitivement le jour dans 10 / 15 ans ; de définir une ligne de conduite stable pour l'aménagement du site en intégrant les notions de temporalité et de phasage ; de fixer des invariants, des composantes fortes afin de dessiner une véritable ossature ; de réfléchir aux usages attendus et à la place de la nature.

### Une démarche innovante

Un des moteurs de cette étude : donner l'envie de vivre en ville dans un cadre accueillant, attractif en mettant au premier plan la notion de qualité de vie en milieu urbain. Ce projet doit renforcer l'identité de la Ville. C'est ainsi que

le groupe de travail a fait le choix d'entrer dans ce projet d'urbanisme par les composantes paysagères (vue sur les Pyrénées, espaces plantés, pré commun, noue...) et de penser l'aménagement de ce nouveau quartier sur cette ossature et non l'inverse. La composition paysagère prédomine sur la composition urbaine.

Les invariants sont désormais fixés :

- Un pré commun de 3 à 3,5 hectares, véritable espace de détente et de rencontre au cœur du quartier,
- Un maillage des voies et une prise en compte des mobilités douces (piétons, vélo) à l'échelle de la Commune :  
==> Un axe principal reliant la rue du 8 mai au Chemin des Alouettes, amorcé pour la desserte de l'espace multisports

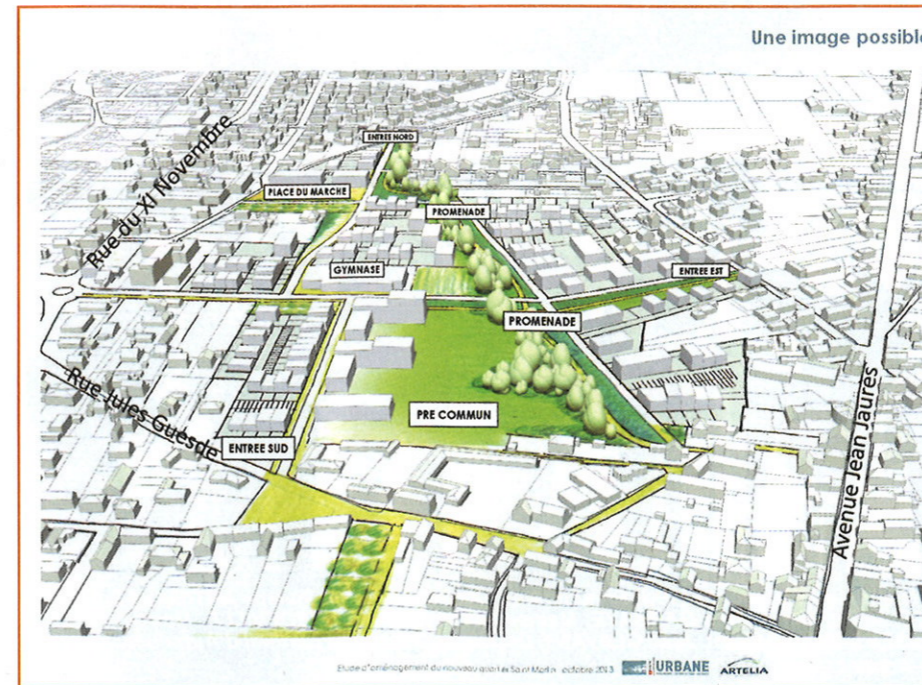
- ==> Des axes de desserte intra-quartier
- ==> Une promenade Nord/Sud appuyée sur une noue (gestion des eaux pluviales)

- La création d'une place au Nord, contribuant à renforcer le pôle commercial Nord-Ouest
- Des espaces de stationnement mutualisés et arborés (espace multisports, espace de détente, pôles commerciaux)
- Un îlot à bâtir pouvant accueillir, à terme, 250 logements (pavillonnaires et habitats intermédiaires groupés).

Il reste désormais à déterminer l'outil qui permettra de dérouler ce projet pour Aureilhan.



Les membres du comité de pilotage lors de la 5ème et dernière réunion, à l'issue de laquelle le plan de référence a été finalisé



### Une démarche partagée

La Municipalité a voulu une démarche ouverte, pour que les Aureilhanais puissent s'approprier ce nouveau projet : réunion publique en juin, exposition en Mairie, communication dans la presse et le bulletin municipal... les modalités de la concertation ont été adaptées en fonction de l'avancement du projet.

Le plan de référence, désormais achevé, sera présenté aux Aureilhanais le mercredi 4 décembre prochain, à 18 heures 30, lors d'une réunion publique organisée en Mairie. Cette rencontre sera l'occasion de présenter l'étude, dans le but de sensibiliser les différents acteurs (habitants, porteurs de projets...), et de recueillir des observations et suggestions.



L'Espace Multisports d'Aureilhan a été inauguré le 26 octobre dernier par Valérie FOURNEYRON Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative en présence notamment de Jean GLAVANY, Député et Conseiller Général d'Aureilhan, Viviane ARTIGAAS, Vice-Présidente du Conseil Régional représentant Martin MALVY, Michel PELIEU, Président du Conseil Général, et les élus du Conseil Municipal. Des démonstrations de judo, capoeira et basket ont accompagné le matin et l'après-midi ce temps fort pour la Commune.



Visite guidée et commentée de l'Espace Multisports, par Odile SERVIN, architecte.

La plaque d'inauguration a été dévoilée par Valérie FOURNEYRON et Yannick BOUBÉE. Elle a été ensuite définitivement installée dans le sas d'entrée du bâtiment.



Jean GLAVANY, Valérie FOURNEYRON,  
Yannick BOUBÉE, Michel PÉLIEU, Viviane ARTIGALAS  
26 octobre 2013

De gauche à droite :  
Jean GLAVANY,  
Valérie FOURNEYRON,  
Pierre FAURE,  
Yannick BOUBÉE,  
Geneviève DORGANS  
et Philippe DUSSERT



Le matin, lors de la visite des installations, ou l'après-midi, à l'occasion de la journée portes ouvertes, les sections Basket, Capoeira, et Judo de l'ASCA ont pu effectuer des démonstrations de leur sport.



De gauche à droite, lors du discours de Madame la Ministre : Michel PELIEU, Président du Conseil Général, Viviane ARTIGALAS, Vice-Présidente du Conseil Régional, Yannick BOUBÉE, Maire, Maryvonne GARBAYE, Maire-Adjoint, Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjoint, Geneviève DORGANS, Maire-Adjoint, Philippe DUSSERT, Maire-Adjoint, Jean GLAVANY, Député et Conseiller Général d'Aureilhan, Pierre FAURE, Maire-Adjoint et Simone GASQUET Maire-Adjoint



Valérie FOURNEYRON a reçu la médaille de la Ville d'Aureilhan.



Crédit photo : FLY-VIDEOM, Jean-Bernard DUBARRY et Service communication de la Ville d'Aureilhan





**Au cœur du quartier Saint-Martin,  
un espace de plus de 2000 m<sup>2</sup> au service des sportifs**

- un gymnase multisports 24 x 44 mètres avec 250 places de gradins.
- un dojo 24 x 16 mètres
- les équipements indissociables : vestiaires, rangements, bureaux, salle de réunion.
- des espaces extérieurs paysagers avec un fronton, un grand parvis d'accueil et un parking pour automobiles et autobus.

**Le gymnase et le dojo accueillent depuis leur ouverture :**

L'ASCA Basket	L'ASCA Handball
La Gymnastique volontaire	L'ASCA Judo
L'ASCA Aïkido	L'ASCA Capoeira

**Près de 500 personnes s'adonnent à leur sport favori, chaque semaine, dans cet espace.**

**Présentation de l'équipement**

Implanté au cœur du site « Saint Martin » d'une superficie de 15 hectares, l'espace multisports a pour enjeu, en complément de sa vocation sportive première, de structurer l'espace, aujourd'hui vierge, de façon à permettre le développement futur d'un nouveau quartier durable.

Cet équipement structurant a été conçu en concertation avec les associations. La Municipalité a fait le choix, judicieux économiquement et techniquement, d'une construction neuve correspondant parfaitement aux besoins des usagers.

La démarche architecturale s'accompagne d'une réflexion sur l'implantation, la volumétrie et le traitement des façades pour des approches à différents niveaux : échelle humaine, échelle urbaine, échelle du quartier, rapport avec un parc futur...

L'espace multisports présente un important front bâti qui va construire l'espace urbain et initier son développement le long d'une voie Est/Ouest. Il se compose de deux entités de volumétrie et d'image différentes mais imbriquées qui forment un complexe accueillant, ouvrant la voie d'un quartier amené à se développer.

Le hall et le dojo, d'un volume à échelle humaine, habillés de bois, sont mis en avant sur un grand parvis. Le gymnase,

de dimensions plus imposantes, implanté en léger recul, est habillé d'un bardage composé d'éléments métalliques laqués de plusieurs tons de vert évoquant le feuillage. Les espaces extérieurs paysagers de part et d'autre offrent une transparence Sud-Nord. Ils se développent ensuite à l'arrière du bâtiment intégrant le fronton.

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale valorisant les solutions architecturales passives (gestion des apports solaires, lumière naturelle contrôlée, très haute performance de l'enveloppe, confort acoustique) associées à des solutions techniques performantes, comme la ventilation double flux, qui permettent de réelles économies d'énergie.

**Le financement**

**Montant des travaux TTC : 2 780 000 €**

Montant des travaux HT : 2 324 000 € (deux ans après, l'Etat reverse à la Commune la TVA sur les investissements).

Montant des subventions versées par l'Etat, la Région et le Département : 1 406 000 €, soit 60% du coût HT.

**Part communale : 1 374 000 €**



**Plus de 740 disparus à Aureilhan**

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars prochains. Pour la vie de notre cité ce sont des échéances importantes. Le domaine de compétences de la municipalité concerne les fonctions traditionnelles (état civil, fonctions électorales, entretien de la voirie, urbanisme, protection de l'ordre public, ...).

La municipalité vote aussi les taux des taxes locales. Pour mémoire en 2000 le taux de la taxe d'habitation était à Aureilhan de **6.84%**, il est en 2013 de **12.94 %**. Soit une augmentation de près de 90% en deux mandats, il a pratiquement doublé, très loin au dessus des 10% d'augmentation moyen des villes française de taille équivalente.

La municipalité a aussi en charge :

- l'action sociale,
- le domaine de l'enseignement (gestion des écoles Pagnol, Les Cèdres, Joliot-Curie, Lamartine),
- le domaine culturel et sportif (gestion et financements des équipements et associations),
- ...

La municipalité tient donc un rôle majeur dans le cadre de vie quotidien de chacun d'entre nous. Par le biais des élections municipales chacun de nous peut donner son avis, son orientation pour l'avenir et le développement de notre commune.

Lors de nos dernières campagnes de porte à porte, mais aussi en recoupant le nombre d'inscrits et le dernier recensement de la population résidente en âge de voter, nous avons constaté qu'un grand nombre d'habitants (**plus de 740**) n'étaient pas inscrits sur les listes électorales d'Aureilhan.

Certains préférant continuer à voter dans leur commune d'origine, d'autres pensant à tort que l'alternance politique n'est pas possible à Aureilhan.

Vous pouvez changer les choses en devenant acteur et non plus spectateur. Voter dans la commune où l'on vit, c'est ne pas laisser les autres décider à sa place. Il reste seulement quelques jours pour s'inscrire, jusqu'au **31 décembre**. Pour cela il suffit de se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (factures électricité, gaz,...). Cela ne prend que quelques minutes et permettra à ceux qui le souhaitent de s'exprimer pour les 6 ans à venir.

**Annie AGUADO  
André BOYRIE**

**Françoise MAZOUÉ  
Jean-Marc LACABANNE**

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

L'année 2013 s'achève. Année qui a vu la multiplication des scandales : corruptions, abus de biens sociaux, escroqueries en bande organisée, fraudes fiscales, conflits d'intérêts divers et variés...dans le petit, vraiment petit, monde politico-affairiste de la droite, chère à JM Lacabanne, et de la gauche socialiste et de ses alliés, chéris par Y. Boubée.

Cette situation lamentable n'est en rien exceptionnelle. Elle rend compte par l'exemple de la façon dont fonctionne la société gangrénée par le système capitaliste qui, après N. Sarkozy, a trouvé un nouveau fondé de pouvoir en la personne de F. Hollande.

L'exemple récent encore du partenariat public privé avec l'entreprise Écomouv en charge de recouvrir l'écotaxe montre bien le favoritisme sidérant fait au patronat au détriment des populations.

Le gouvernement PS-Vert est donc bien dans la continuité des politiques menées par l'UMP : austérité pour la po-

pulation et les salariés au travers des pensions et salaires en baisse, des impôts injustes en hausse, des services publics en réduction, de la pauvreté développée...



Dès lors, le niveau communal est mis à mal en raison des répercussions d'une telle politique : budget compressé et poussif, sans véritables objectifs incapable de répondre à la demande légitime de la population aureilhannaise.

De cette situation, la majorité municipale conduite par Y. Boubée, relai et soutien du gouvernement Hollande-Ayrault, en porte aussi la responsabilité.

Faisons ensemble que 2014 soit une année de changement à l'occasion des prochaines élections municipales.

**Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURAT,  
Conseillers municipaux d'opposition de gauche  
d'Aureilhan**



## Retour sur quelques actions menées depuis le mois de juin, date du dernier bulletin municipal :

**L'achèvement des travaux de l'Espace Multisports (été 2013)**

Après 11 mois de travaux, l'Espace Multisports a été livré cet été aux associations afin qu'elles puissent y effectuer leur rentrée sportive. Près de 500 personnes fréquentent, chaque semaine, ces installations qui accueillent le basket, le judo, l'aïkido, la gymnastique volontaire, le tennis et deux nouvelles activités : le handball et la capoeira.

**Un test d'enrobé phonique sur l'avenue Jean Jaurès -RN 21 – (août 2013)**

Nous avons évoqué à plusieurs reprises les nuisances insupportables générées par l'importante circulation sur la Route Nationale 21. Cette avenue supporte un trafic routier supérieur à 11 000 véhicules par jour, dont plus de 1 000 poids-lourds, qui expose les riverains à des niveaux de bruits et de vibrations élevés. A la demande insistante des élus, l'Etat a décidé d'appliquer un enrobé phonique à titre de test sur l'avenue Jean Jaurès, entre le rond-point avec l'avenue de la Chartreuse et le carrefour à feux des écoles. Des capteurs de mesure du bruit vont permettre d'apprécier l'efficacité de ces travaux, avant une éventuelle extension de ce tapis sur la RN21, en agglomération. Nous attendons désormais avec impatience les résultats des études acoustiques réalisées.

**La réfection de l'enrobé de l'Avenue des Cèdres – (août 2013)**

La couche de roulement de la chaussée a été refaite à la fin du mois d'août, avant la rentrée scolaire. En effet cette voie, située entre l'avenue de la Chartreuse et l'avenue des Sports, est particulièrement empruntée par les élèves du groupe scolaire des Cèdres et les collégiens du collège Paul-Valéry qui se rendent en vélo dans leur établissement. La réfection de la chaussée est une première étape dans la sécurisation de leur trajet. Une nouvelle phase de travaux aura lieu prochainement pour réaliser une piste cyclable sur les espaces verts existants, entre l'avenue de la Chartreuse et l'impasse des Cèdres. Dans le prolongement du projet de réalisation de la piste cyclable, une réflexion a été engagée avec la Commune de Séméac pour l'aménagement du carrefour avec l'avenue des Sports. L'objectif est de sécuriser la traversée des élèves qui se rendent au collège.

**L'aménagement de sanitaires publics automatisés - Place de l'église – (septembre 2013)**

Les sanitaires publics situés sur la place de l'église, à proximité du cimetière, ont été remplacés au mois de septembre. Les anciens sanitaires étaient vieillissants et posaient des problèmes d'entretien et d'occupation. Les travaux de remplacement ont consisté à intégrer dans le bâtiment existant un bloc automatisé. Cela permettra de maintenir le service tout en réglant les problèmes rencontrés par le passé.

**L'adoption du Plan Local d'Urbanisme (septembre 2013)**

Après plusieurs mois de travail et de concertation, le Plan Local d'Urbanisme a été adopté par le Conseil Municipal le 30 septembre dernier. Document extrêmement important de planification pour la Commune, le PLU va permettre véritablement de dessiner l'Aureilhan de demain.

**L'aménagement du quartier Saint-Martin (achèvement du plan de référence, octobre 2013)**

Après cinq réunions constructives, le comité de pilotage a achevé le plan de référence qui guidera l'aménagement de ce quartier, avec une priorité donnée à la composition paysagère qui prédomine sur la composition urbaine.

Enfin, n'oublions pas la **Tuilerie Oustau** qui a accueilli une très belle exposition consacrée à ce site lors des journées du patrimoine, au mois de septembre. L'occasion nous a été donnée de rappeler publiquement notre attachement à ce patrimoine et notre volonté de le préserver. Nous travaillons actuellement avec des partenaires potentiels sur un projet qui permettrait de conserver des éléments patrimoniaux et de mettre en valeur le site.

Nous sommes, dans ce Conseil Municipal, une équipe d'élus responsables, de sensibilités différentes avec des valeurs qui souvent se rejoignent. Riches de nos différences, souvent porteuses d'avancées, nous continuerons ensemble à œuvrer pour l'intérêt de notre Cité, au service des Femmes et des Hommes d'Aureilhan.

Pour le Parti Socialiste,  
Claude PAHU

Pour le Parti Communiste,  
Simone GASQUET

Pour Europe Ecologie - Les Verts,  
Yves CARRIÉ

**Plaine de l'Ousse : préservons l'agriculture de proximité**

La plaine de l'Ousse est menacée par la création d'un barrage. L'enjeu est fort : la disparition d'une agriculture durable aux circuits courts. Ce projet supprimerait purement et simplement **20 emplois agricoles**. Ce territoire, cultivé à 90%, a une vocation agricole majeure qu'il faut impérativement préserver et consolider.

Le 30 septembre dernier, tous les Conseillers Municipaux d'Aureilhan ont donc adopté une motion pour la défense et la préservation de la plaine de l'Ousse, réaffirmant ainsi avec force leur opposition totale au projet de retenue. Un mois après, le Maire et 4 Responsables des groupes politiques du Conseil Municipal se sont rendus sur le site du projet de retenue pour réaffirmer unanimement leur opposition à ce barrage.

Tous ces élus souhaitent le maintien d'une agriculture de proximité, pourvoyeuse d'emplois. Ces terres, situées en zone périurbaine, doivent continuer à être exploitées pour accompagner le développement d'une agriculture raisonnée.

**Le Conseil Municipal est uni et déterminé à préserver ce territoire.** Un projet alternatif, partagé par les Communes d'Aureilhan et d'Orleix. Les exploitants agricoles seront naturellement très associés au projet.



De gauche à droite : Claude PAHU (Parti Socialiste), Simone GASQUET (Parti Communiste), Yannick BOUBÉE (Maire), Jacques LAPALISSE (groupe Vivre Autrement Aureilhan, 100% à Gauche), Jean-Marc LACABANNE (groupe Aureilhan Changement, Droite). Excusé (retenu par des obligations professionnelles) : Yves CARRIÉ (Europe Ecologie - Les Verts).

Il repose sur trois axes :

1. L'engagement des collectivités à sanctuariser le caractère agricole de cette plaine
2. Encourager une agriculture dynamique, déjà orientée vers les circuits de proximité (fromages, charcuterie, lait)
3. Définir un projet territorial périurbain de qualité autour des 4 axes suivants :

- Conforter l'élevage installé (bovins lait, porcins, ovins lait)
- Diversifier davantage les productions vers les productions végétales en circuits courts : fruits et/ou légumes, en développant le principe d'une cueillette au champ.
- Rapprocher producteurs et consommateurs : l'organisation de visites de fermes (scolaires sur temps périscolaires, repas de l'Ousse dans les restaurants scolaires d'Aureilhan et d'Orleix, organisation de manifestations saisonnières autour des fermes, ...)
- Une réflexion autour des chemins ruraux structurant la plaine : aménagement, entretien afin de concilier activité agricole et détente (marche, vélo, ...) remettant l'agriculture au sein du territoire partagé avec les citoyens.

### Motion de défense et de préservation de la Vallée de l'Ousse : refus du projet de barrage Votée à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2013

Depuis 1997, le Conseil Municipal d'AUREILHAN a manifesté une opposition ferme, unanime et durable à ce projet de barrage. Pourquoi ?

- 1) l'inadaptation totale du site en lien avec ses caractéristiques : surfaces foncières consommées / quantité d'eau stockée, terres cultivées sur la quasi-totalité de l'emprise, topographie défavorable, bassin versant insuffisant justifiant le recours à un pompage annexe, ...
- 2) l'impact sur une agriculture riche d'emplois et de diversité, qui s'est déplacée sur ce site et orientée vers les circuits de proximité, en anticipant véritablement les besoins futurs.
- 3) la situation périurbaine de cet ouvrage...

Pourtant, l'Institution Adour, aveugle et sourde, s'obstine à relancer ce projet de retenue qui ne satisfera pas le besoin quantitatif en eau et qui n'aura pas l'effet structurant annoncé, car aucune mesure d'accompagnement ne pourra compenser le prélèvement foncier. Dès lors, animés par l'intérêt général et non un sentiment égoïste, nous continuons d'affirmer que ce site n'est pas le bon site. Une gestion économe s'impose à tous, qui renforce notre opposition totale à ce projet pour plusieurs raisons :

- cette retenue prélève 110 hectares de terres cultivées, alors même que le Plan Local d'Urbanisme communal rend 60 hectares aux espaces agricoles : déclassement de parcelles antérieurement constructibles, en application de la loi Grenelle.
- la gestion de la ressource en eau doit être équilibrée, cohérente et exercée de manière démocratique et responsable.

Ce projet constitue une FAUTE en terme d'aménagement durable du territoire. Dans ce contexte, l'Institution Adour, avec un entêtement acharné et malsain, poursuit les études, la préemption foncière (jusqu'à 10 kilomètres du site), dépensant sans discernement l'argent public, aujourd'hui si rare.

Par son projet de barrage, l'Institution Adour ignore complètement le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, et le Plan Local d'Urbanisme qui confirment la vocation agricole majeure de ce territoire, offrant de plus aux citoyens un espace de détente, de « campagne » très apprécié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rappelle son hostilité à ce barrage obsolète, coûteux et néfaste, et déclare qu'il s'y opposera par tous les moyens dont il dispose.



Retour en images sur les dernières manifestations



**Fête locale :** Ouverture de la fête locale, le 27 septembre dernier, avec le dépôt d'une gerbe par les Conscrits et l'apéritif offert par la Municipalité.



De gauche à droite : Thierry SIMON, entraîneur, Rui LEITE, Président de l'ASCA Football, Yannick BOUBÉE, Maire, Geneviève DORGANS, Maire Adjoint déléguée à la Vie associative, Michel BUISAN, Responsable du Centre Technique Municipal, Cyril DANGLA, entraîneur.



**De nouveaux équipements au stade de football des Pompons Verts**

La Commune vient d'achever les travaux de mise en conformité du stade avec les nouvelles normes de la Fédération Française de Football (nécessité d'avoir 2 terrains de jeux pour organiser des rencontres simultanées chez les jeunes).

- Traçage de deux terrains de jeux par les Agents du Centre Technique Municipal. Avant travaux, le stade ne comprenait qu'un seul terrain de jeux, doté de buts. Dimensions des deux nouveaux terrains : 55 X 45 m
- Mise en place des fourreaux par les Agents du Centre Techniques Municipal, pour accueillir les nouveaux buts
- Acquisition de deux buts supplémentaires pour la seconde aire de jeux
- Acquisition et installation de filets pare-balls derrière chaque but.
- Contrôle des installations par un bureau de contrôle agréé.

**Remise des dictionnaires aux élèves de Cours Moyen 2ème année**

Yannick BOUBÉE, Maire, et Philippe DUSSERT, Maire Adjoint délégué aux Affaires Scolaires, ont remis les dictionnaires offerts par la Caisse des Ecoles à tous les élèves de CM2 d'Aureilhan.



Ci-dessus : remise des dictionnaires aux élèves de CM2 des écoles Joliot-Curie et Lamartine par François MEUNIER, Directeur de l'école Joliot-Curie, Philippe DUSSERT, Maire-Adjoint et Céline TECHENE, Parent d'élève.



Ci-contre : dans la classe de CM2 de l'école élémentaire des Cèdres.



**Hommage rendu à Michel PUJOL**

Le 9 novembre dernier, sur la place du marché au Bout du Pont, le Conseil Général et les Communes de Séméac et Aureilhan ont organisé une cérémonie en l'honneur de Michel PUJOL, lauréat du 21ème concours bigourdan d'expression gasconne, pour son écrit intitulé « Eth Cap deth Pont » (le Bout du Pont). Photo : Gérard LOPEZ



**Cérémonie du XI Novembre**

Le 11 novembre dernier, le Maire, le Conseil Municipal et la Section des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre ont célébré le 95ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Photo : Jean-Bernard DUBARRY



### Le Conseil Municipal a décidé, entre autres délibérations :

#### ◆ Le 27 juin 2013,

- d'approuver le plan de financement de l'étude d'aménagement du quartier Saint-Martin et de solliciter les subventions auprès des collectivités compétentes.
- de signer la convention financière avec le Grand Tarbes pour la rénovation de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) abritant l'école de musique et la bibliothèque.
- de créer un poste en contrat d'avenir pour une durée de trois ans à 35 heures hebdomadaires à compter du 1er août 2013.
- de prescrire l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés du lotissement « Les Jardins du Roy ».
- d'approuver le projet d'enfouissement du réseau basse-tension de la rue Jean-Jacques Rousseau, soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité, et de participer à hauteur de 28 800 €.
- d'approuver le projet d'enfouissement du réseau téléphonique de la rue Jean-Jacques Rousseau, soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité, et de s'engager à garantir la somme de 18 352 €.
- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage de la rue Jean-Jacques Rousseau, soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité, et de s'engager à garantir la somme de 30 000 €.
- d'approuver le plan de financement pour l'aménagement de pistes cyclables avenue des Cèdres.
- de signer la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés pour l'aménagement du carrefour situé avenue des Sports, à proximité du collège, sur

les Communes d'Aureilhan et de Séméac.

- de dénommer l'Espace Multisports : « Espace multisports d'Aureilhan ».
- d'attribuer une aide de 2 500 € en faveur des Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées par les crues des 17 et 18 juin dernier.

#### ◆ Le 2 septembre 2013,

- d'approuver les modalités de répartition des Conseillers Communautaires entre les Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

#### ◆ Le 30 septembre 2013,

- d'approuver la motion de défense et de préservation de la vallée de l'Ousse et de rappeler son hostilité à ce projet de barrage obsolète, coûteux et néfaste, et de déclarer qu'il s'y opposera par tous les moyens dont il dispose.
- déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2012 pour un montant total de travaux de peinture et signalisation routières de 11 600 € HT.
- de dénommer la voie de desserte du quartier Saint Martin : « Avenue Nelson Mandela ».
- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, d'instaurer le Droit de Préemption Urbain et le Permis de Démolir.
- de fixer les tarifs de la coupe de bois du mois du novembre
- de renouveler la convention fourrière pour animaux avec la SPA Bigorre Hautes-Pyrénées.
- de solliciter auprès du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, une subvention de 22 000 € au titre du FAR (Fonds d'Aménagement Rural), pour la réalisation de travaux de voirie.

### 3<sup>ème</sup> «Rencontre avec les associations aureilhanaises», le 7 septembre 2013 :

